



saint-étienne.2014

DOSSIER DE PRESSE



- 1- L'Histoire de la Clinique Guinard
- 2- Les questions posées à la municipalité ... et les réponses
- 3- Pourquoi mentir aux Stéphanois ?
- 4- Qu'est il prévu par la municipalité ?
- 5- Comment réagir ?

Guinard



L'Histoire ...

La clinique GUINARD est située au 41, de la rue Lassaigne à Saint-Etienne.

Le terrain, appartenant à Mr et Mme GOYET est acheté le 19 juin 1907, par Monsieur Urbain GUINARD, docteur en médecine, ancien interne des hôpitaux de Paris.

En 1908-1909, il y construit une clinique dont il confie l'architecture à Noulin-Lespès.

Le service de Santé prend possession des locaux entre 1915 et 1918 pour y installer une formation sanitaire.

La SARL CLINIQUE GUINARD est vendue en 1944 au Docteur Edmond CORAJOD, mais le tènement reste la propriété du couple GUINARD.

Deux annexes sont contruites en 1956 et 1967.

Le 30 décembre 1983, la municipalité de Saint-Etienne acquiert la clinique pour en faire une résidence de personnes âgées, via la SAIEM (office HLM repris par Métropole Habitat) Elle est inaugurée le 12 mars 1987.

En décembre 2007, Métropole Habitat vend cet immeuble à la ville de Saint-Etienne, les frais d'aménagement aux nouvelles conditions de vie des personnes âgées étant trop importants (médicalisation des maisons de retraite).

La ville de Saint-Etienne rachète l'immeuble Guinard le 1^{er} janvier 2008 à l'unanimité des élus pour 422 000 euros.

Guinard ...

Les questions ...

Inquiets de savoir ce que la nouvelle municipalité compte faire de ce fleuron du patrimoine stéphanois, le groupe d'opposition UNION POUR L'AVENIR DES STEPHANOIS pose, à plusieurs reprises la question, que cela soit en commission municipale ou en séance publique du conseil municipal.

A chaque fois, la réponse est la même : aucune décision n'est prise, vous serez informés de notre décision quand l'heure sera venue ...



Extraits du conseil municipal du 2 février 2009 :

1.1 Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Bâtiments

Dossier n°090026

Travaux de rénovation dans les bâtiments communaux - Accords-cadres sans minimum, ni maximum pour les lots : Etanchéité - Menuiserie extérieure bois et PVC - Menuiserie extérieure aluminium et Maçonnerie - Mode de dévolution - Approbation

M. LE MAIRE

Y a-t-il des observations ?

M. PERDRIAU

Je voudrais profiter de cette question qui porte sur les bâtiments communaux pour revenir sur une communication que vous avez faite dans la presse sur votre volonté de vendre le patrimoine communal.

Vous avez évoqué la cession de deux immeubles emblématiques, à savoir l'hôtel Colcombet et la **résidence Guinard.** Concernant cette dernière, des discussions avaient été engagées avec une société qui souhaitait la transformer en hôtel. Il semblerait que ces discussions ne soient pas allées à leur terme et que vous auriez plutôt la volonté de transformer cette ancienne résidence en logements très sociaux. Les riverains de cette propriété se posent beaucoup de questions et aimeraient en savoir davantage sur vos intentions ?

M. LE MAIRE

Je donne la parole à M. PIGEON.

M. PIGEON

Effectivement, ce sont des dossiers actuellement à l'étude. Nous avons différentes propositions pour cette résidence. Nous en avons discuté en commission la semaine dernière,

et une solution qui éventuellement prévoit du logement social est en cours d'étude. Nous attendons des courriers d'engagement.

M. LE MAIRE

Pour l'hôtel Colcombet, il y a aussi différents prospects, dont certains sont bien connus. Nous attendons qu'ils finalisent ou non cette transaction.

M. PERDRIAU

Cela signifie qu'il n'y aura pas d'appel d'offres public sur ces bâtiments ?

M. LE MAIRE

Ils ont fait l'objet d'une publicité suffisamment large. Vous avez raison de dire que nous pouvons toujours faire mieux.

En l'espèce, plusieurs acquéreurs ont fait des offres sur la résidence Guinard. Pour l'hôtel Colcombet, il existait un projet assez cohérent de relocalisation d'une entreprise en centre ville. Nous attendons de voir s'il va à son terme pour ensuite arrêter une position.

M. PERDRIAU

Concernant Guinard, quand pensez-vous nous donner une réponse précise ?

M. LE MAIRE

Dès que possible.

Mme CELDRAN

Monsieur PIGEON, vous dites que vous en avez parlé à la commission. Est-ce la commission d'urbanisme ? Si tel est le cas, je n'en ai pas le souvenir.

M. PIGEON

C'est effectivement une question qui m'a été posée en sortant de la commission. Cela n'a pas été mis à l'ordre du jour, ni par vous, ni par un autre membre l'opposition à la commission urbanisme. Cela aurait pu être le cas, **et j'accepte que nous traitions le sujet en détail lors de la prochaine commission urbanisme parce que nous aurons tous les éléments du dossier.**

Nous rendrons publiques toutes les offres que nous avons eues sur cet hôtel, et vous verrez que, de mon point de vue, les discussions seront rapides compte tenu de l'intérêt du projet et des offres qui nous sont parvenues.

Malgré ces annonces, la commission Urbanisme qui s'est déroulée fin février n'a pas été en mesure d'être plus précis sur l'avenir de la Clinique GUINARD

Cependant, un membre de l'actuelle majorité nous a confié qu'une décision a bien été prise lors d'un conseil de majorité : l'immeuble sera vendu à l'association lyonnaise ARALIS.

Pourquoi mentir aux Stéphanois ?

- Malgré les promesses de Maurice VINCENT, renouvelées dans le plan de mandat qu'il a publié en Mars 2009 (page 47 : une nouvelle vie démocratique : « une concertation approfondie avec les habitants sera mise en place »), ce sujet n'a jamais été abordé en conseil de quartier
- A une question posée en séance publique du Conseil Municipal, le Maire Maurice VINCENT confirme qu'il n'y aura pas d'appel d'offre pour la vente de ce bâtiment ... c'est une décision illégale.
- Alors que le sujet est abordé sans polémique par le groupe Union Pour l'Avenir des Stéphanois avec des questions qui auraient permis à la majorité actuelle de s'exprimer sur ce dossier, le choix délibéré du mensonge est retenu
« aucune décision n'est prise ... nous vous en dirons plus prochainement »
alors qu'un élu de cette majorité nous a confié que la question a été tranchée il y a plusieurs semaines en conseil de majorité !

Qu'est ce qui est prévu ?

Si nous ne réagissons pas tous ensemble, l'immeuble va être cédé courant 2009 à l'association ARALIS dont l'objet social (l'objectif) est le suivant :

Association loi 1901, fondée en 1951, ARALIS a pour objet, sans distinction de race, de religion, de philosophie et de politique, d'apporter son soutien et son aide psychologique et matérielle aux personnes isolées et aux familles, notamment aux ressortissants étrangers venus sur le territoire français dans le cadre de la législation en vigueur et de les aider, si nécessaire, dans leur démarche vers l'intégration. Elle porte une attention toute particulière aux personnes en difficulté d'insertion et d'adaptation à la société française.

Le dernier rapport d'activité de cette association, pour mieux comprendre ces actions, et donc ce que va devenir Guinard, est à télécharger sur le site.

Est-ce que la présidente de cette association, Madame DACLIN a un lien de parenté avec Jean Michel DACLIN, Adjoint au Maire de Lyon, Vice Président du Grand Lyon, et Conseiller Général du Rhône ??

Est-ce cela la « collaboration » dont nous parle Maurice VINCENT entre Lyon et Saint-Etienne ? Merci du cadeau

Cette décision, prise en catimini, nous a été confirmée, par écrit, par la direction de l'urbanisme :

Devenir de la clinique Guinard:

La clinique Guinard doit être cédée courant 2009 à Aralis qui a un projet de création d'une résidence sociale pour les personnes en situation de rupture ou sur lesquelles pèse un risque d'isolement et de sortie d'un parcours résidentiel classique (rupture familiale, etc...). Différents projets avaient été proposés et étudiés pour ce site (hôtellerie, logement, résidence service...)

Le choix de ce projet se justifie par de multiples raisons:

- La proposition d'Aralis est celle qui permet de valoriser au mieux le foncier. Le fait de réaliser un projet à vocation sociale sur un site de qualité et permettant d'assurer une certaine mixité sur le quartier
- un projet d'hôtel ne paraissait pas opportun en raison du développement d'une offre directement concurrentielle à proximité immédiate,
- L'option d'un projet de logement était difficilement viable économiquement et techniquement en raison d'importants travaux de réaménagement à réaliser."

Comment réagir ?

- En signant la pétition téléchargeable ici et en nous la renvoyant
- En se mobilisant lors des conseils de quartier
- En demandant une mise en concurrence légale
- En demandant une réunion publique spécifique sur ce sujet



Ensemble, sauvons Guinard !

Contacts

www.saintetienne2014.com

Contact@saintetienne2014.com

SAINT-ETIENNE 2014 – BP 60220 – 42005 SAINT-ETIENNE Cedex 1 –

Président : Gaël PERDRIAU, conseiller municipal de Saint-Etienne – 06 80 36 10 16

Vice-Président en charge de la communication : Joël JOURDA – 06 81 51 54 05

Vice-Présidente en charge des quartiers : Alexandra CUSTODIO – 06 07 02 97 18

ANNEXES

Séance du 18/12/2007

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Politique : *6 Une gestion rigoureuse pour un pari sur l'avenir*

Commission : Finances - Personnel - Administration Générale et Sécurité

Délibération n° : 626

Dossier : 071403

Direction en charge : Finances

Objet : Résidence Guinard - Reprise d'un emprunt Caisse d'Epargne de 422 744,33 € garanti par la

Ville suite à résiliation du bail emphytéotique au 31 décembre 2007

Président : M. Michel THIOLLIERE, Maire

Date de convocation du conseil : 07/12/2007

Compte rendu affiché le : 19/12/2007

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Michel THIOLLIERE, Maire, M. Gilbert ARGOUD, Premier Adjoint, Mme Nicole PEYCELON, Adjoint, M. Christian

CABAL, Adjoint, Mme Agnès CHANAL, Adjoint, M. Antoine ALFIERI, Adjoint, M. Gilbert MASSART, Adjoint, Mme

Josette SCHERIANI, Adjoint, Mme Monique BROUE, Adjoint, M. Paul DEVILLE, Adjoint, M. Georges ZIEGLER, Adjoint,

M. Robert KARULAK, Adjoint, M. Georges JERONIMO, Conseiller Municipal Délégué, Mme Jacqueline EBIZET,

Conseiller Municipal Délégué, M. Philippe PITAUD, Conseiller Municipal Délégué, Mme Michèle ETMERZOGLAU,

Conseiller Municipal Délégué, Mme Nicole BALEVIEZ, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Pierre VIALARD,

Conseiller Municipal Délégué, M. Denis CHAMBE, Conseiller Municipal Délégué, M. Guy GIRAUD, Conseiller Municipal

Délégué, Mme Maryse DELEAGE, Conseiller Municipal Délégué, M. Yvan BARBIER, Conseiller Municipal Délégué, M.

Michel VACHER, Conseiller Municipal Délégué, M. Arsam SIVACIYAN, Conseiller Municipal Délégué, Mme Annie

DOMENICHINI, Conseiller Municipal Délégué, Mme Geneviève GUILLEMET, Conseiller Municipal Délégué, Mme

Alexandra CUSTODIO, Conseiller Municipal Délégué, Mme Nadia BOURDI, Conseiller Municipal Délégué, Mme Patricia

CHARREL, Conseiller Municipal Délégué, M. Gaël PERDRIAU, Conseiller Municipal Délégué, M. Gérard LINDEPERG,

Conseiller Municipal, Mme Lina BISACCIA, Conseiller Municipal, Mme Marie-Odile SASSO, Conseiller Municipal, M.

Roger DUBIEN, Conseiller Municipal, Mme Jocelyne GUILLEMIN, Conseiller Municipal, M. Alain PECEL, Conseiller

Municipal, M. Maurice VINCENT, Conseiller Municipal, Mme Michèle BRACCIANO, Conseiller Municipal, M. Charles

PERROT, Conseiller Municipal, M. Jean-Baptiste REY, Conseiller Municipal, M. Olivier LONGEON, Conseiller Municipal

Absents-Excusés :

Mme Françoise GROSSETETE (pouvoir à M. Michel THIOLLIERE) , Mme Chantal LEDOUX (pouvoir à M. Gilbert ARGOUD) , Mme Renée DUMONT (pouvoir à Mme Agnès CHANAL) , M. Claude MARDER (pouvoir à M. Yvan BARBIER) , Mme Martine BRARD (pouvoir à Mme Josette SCHERIANI) , M. Bruno DUBANCHET (pouvoir à M. Antoine ALFIERI) , Mme Marie-Thérèse ROUSSET (pouvoir à M. Georges ZIEGLER) , M. Georges THEILLAC (pouvoir à M. Georges JERONIMO) , Mme Martine FONTANILLES (pouvoir à Mme Alexandra CUSTODIO) , Mme Véronique GAUTHIER (pouvoir à M. Gaël PERDRIAU) , M. Jean-Claude BERTRAND (pouvoir à M. Maurice VINCENT) , Mme Marie-Hélène THOMAS (pouvoir à M. Alain PECCEL) , M. Christian-Jaque PAOLETTI (pouvoir à Mme Jacqueline EBIZET) , Mme Sylvie NAFTAI (pouvoir à M. Gérard LINDEPERG) , M. Lionel BOUCHER (pouvoir à M. Denis CHAMBE) , Mme Sandrine RIVEL (pouvoir à Mme Patricia CHARREL) ,

Absents :

M. Guy LAFORIE, Conseiller Municipal, M. André FRIEDENBERG, Conseiller Municipal,

VILLE DE ST-ETIENNE CONSEIL MUNICIPAL du 18/12/2007

Politique : *6 Une gestion rigoureuse pour un pari sur l'avenir*

Commission : Finances - Personnel - Administration Générale et Sécurité

Délibération n° : 626

Dossier : 071403

Direction en charge : Finances

Objet : Résidence Guinard - Reprise d'un emprunt Caisse d'Epargne de 422 744,33 € garanti par la

Ville suite à résiliation du bail emphytéotique au 31 décembre 2007

□ **Rappel et Références :**

Par délibérations en date des 3 mai 1999 et 6 décembre 2004, la Ville avait garanti des emprunts à la

SAIEM et avait approuvé la reprise de la Résidence Guinard dans le patrimoine de la Ville dès que la

RPA cesserait son activité, ainsi que la reprise des emprunts pour leur valeur résiduelle au moment de la

fermeture de la RPA. De même, les actifs immobilisés de la RPA ainsi que les ressources correspondantes

(emprunt n° 19905509 82 1) ont alors été repris au bilan de Métropole Habitat St-Etienne.

□ **Motivation et Opportunité :**

Le bail emphytéotique liant Métropole Habitat et la Ville va être résilié au 31 décembre 2007, du fait de la fermeture de cette résidence à la même date.

□ **Contenu :**

La Ville procède au 31 décembre 2007 à la reprise de l'emprunt contracté par Métropole Habitat St-

Etienne pour financer le réaménagement de cette résidence pour un capital restant dû de 422 744,33 €, une durée résiduelle de 5 ans et un taux d'intérêt de 4,31 %.

Parallèlement, la garantie d'emprunt accordée par la Ville pour ce même emprunt cessera à la même date.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de St-Etienne

□ **Point Financier :**

o Coût total investissement TTC : dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : Néant dont personnel mis en oeuvre :

o Financement Ville Département Région Etat Europe Autres

Investissement

Fonctionnement

dont personnel
supplémentaire
dont prestations
particulières

□ **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée Communale de bien vouloir :

- approuver la reprise de l'emprunt Caisse d'Epargne pour un capital restant dû de 422 744,33 €

au 31 décembre 2007,

- approuver la résiliation de la garantie d'emprunt au 31 décembre 2007.

Décision : Proposition adoptée **Imputation budgétaire**

Résultat du vote : 57 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

Pour Extrait,

Pour le Maire,

l'Adjoint délégué

Antoine ALFIERI

Séance du 18/12/2007

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Politique : *1 Inventer un nouveau destin pour notre ville*

Commission : Aménagement Urbain et Environnemental - Economie - Espace Public

Délibération n° : 625

Dossier : 071412

Direction en charge : Aménagement Urbain

Objet : Residence Guinard – Bail emphytéotique du 27-28 octobre 1986 - Avenant de résiliation

Président : M. Michel THIOLLIERE, Maire

Date de convocation du conseil : 07/12/2007

Compte rendu affiché le : 19/12/2007

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Michel THIOLLIERE, Maire, M. Gilbert ARGOUD, Premier Adjoint, Mme Nicole PEYCELON, Adjoint, M. Christian

CABAL, Adjoint, Mme Agnès CHANAL, Adjoint, M. Antoine ALFIERI, Adjoint, M. Gilbert MASSART, Adjoint, Mme

Josette SCHERIANI, Adjoint, Mme Monique BROUE, Adjoint, M. Paul DEVILLE, Adjoint, M. Georges ZIEGLER, Adjoint,

M. Robert KARULAK, Adjoint, M. Georges JERONIMO, Conseiller Municipal Délégué, Mme Jacqueline EBIZET,

Conseiller Municipal Délégué, M. Philippe PITAUD, Conseiller Municipal Délégué, Mme Michèle ETMERZOGLAU,

Conseiller Municipal Délégué, Mme Nicole BALEVIEZ, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Pierre VIALARD,

Conseiller Municipal Délégué, M. Denis CHAMBE, Conseiller Municipal Délégué, M. Guy GIRAUD, Conseiller Municipal

Délégué, Mme Maryse DELEAGE, Conseiller Municipal Délégué, M. Yvan BARBIER, Conseiller Municipal Délégué, M.

Michel VACHER, Conseiller Municipal Délégué, M. Arsam SIVACIYAN, Conseiller Municipal Délégué, Mme Annie DOMENICHINI, Conseiller Municipal Délégué, Mme Geneviève GUILLEMET, Conseiller Municipal Délégué, Mme Alexandra CUSTODIO, Conseiller Municipal Délégué, Mme Nadia BOURDI, Conseiller Municipal Délégué, Mme Patricia CHARREL, Conseiller Municipal Délégué, M. Gaël PERDRIAU, Conseiller Municipal Délégué, M. Gérard LINDEPERG, Conseiller Municipal, Mme Lina BISACCIA, Conseiller Municipal, Mme Marie-Odile SASSO, Conseiller Municipal, M. Roger DUBIEN, Conseiller Municipal, Mme Jocelyne GUILLEMIN, Conseiller Municipal, M. Alain PECCEL, Conseiller Municipal, M. Maurice VINCENT, Conseiller Municipal, Mme Michèle BRACCIANO, Conseiller Municipal, M. Charles PERROT, Conseiller Municipal, M. Jean-Baptiste REY, Conseiller Municipal, M. Olivier LONGEON, Conseiller Municipal

Absents-Excusés :

Mme Françoise GROSSETETE (pouvoir à M. Michel THIOLLIERE) , Mme Chantal LEDOUX (pouvoir à M. Gilbert ARGOUD) , Mme Renée DUMONT (pouvoir à Mme Agnès CHANAL) , M. Claude MARDER (pouvoir à M. Yvan BARBIER) , Mme Martine BRARD (pouvoir à Mme Josette SCHERIANI) , M. Bruno DUBANCHET (pouvoir à M. Antoine ALFIERI) , Mme Marie-Thérèse ROUSSET (pouvoir à M. Georges ZIEGLER) , M. Georges THEILLAC (pouvoir à M. Georges JERONIMO) , Mme Martine FONTANILLES (pouvoir à Mme Alexandra CUSTODIO) , Mme Véronique GAUTHIER (pouvoir à M. Gaël PERDRIAU) , M. Jean-Claude BERTRAND (pouvoir à M. Maurice VINCENT) , Mme Marie-Hélène THOMAS (pouvoir à M. Alain PECCEL) , M. Christian-Jaque PAOLETTI (pouvoir à Mme Jacqueline EBIZET) , Mme Sylvie NAFTI (pouvoir à M. Gérard LINDEPERG) , M. Lionel BOUCHER (pouvoir à M. Denis CHAMBE) , Mme Sandrine RIVEL (pouvoir à Mme Patricia CHARREL) ,

Absents :

M. Guy LAFORIE, Conseiller Municipal, M. André FRIEDENBERG, Conseiller Municipal,

VILLE DE ST-ETIENNE CONSEIL MUNICIPAL du 18/12/2007

Politique : *1 Inventer un nouveau destin pour notre ville*

Commission : Aménagement Urbain et Environnemental - Economie - Espace Public

Délibération n° : 625

Dossier : 071412

Direction en charge : Aménagement Urbain

Objet : Residence Guinard – Bail emphytéotique du 27-28 octobre 1986 - Avenant de résiliation

□ **Rappel et Références :**

Par délibérations du Conseil Municipal du 8 juillet 1985, du 2 décembre 1985 et du 10 mars 1986, et dans le cadre d'un bail emphytéotique en date du 27-28 octobre 1986 conclu pour une durée de 65 ans, la Ville de Saint-Etienne a mis à la disposition de la Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte (SAIEM) de Saint-Etienne, un terrain en vue de la construction d'une résidence pour personnes âgées situé 41 rue Lassaigue et 13-15 rue Rozier à Saint-Etienne et cadastré section EW n°150 d'une superficie de 3 688 m².

La Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte (SAIEM) de Saint-Etienne créée en 1972 était propriétaire d'un parc immobilier important. La forte vacance locative due aux caractéristiques du patrimoine de la SAIEM a conduit au transfert du patrimoine à l'OPAC Saint-Etienne Région devenu aujourd'hui METROPOLE HABITAT.

□ **Motivation et Opportunité :**

Le bail imposait dans son article 5 “ de donner et conserver pendant toute la durée du bail au tènement

immobilier loué, une affectation de résidence pour personnes âgées ”.

Or, il va être procédé à la fermeture de cette résidence au 31 décembre 2007.

De plus, le protocole de cession du patrimoine immobilier de la SAIEM à l'OPAC signée le 22 juillet

2004 approuvé par délibération du 28 juin 2004 prévoit l'engagement par la Ville de reprendre l'opération

Guinard.

De même, la délibération du 6 décembre 2004 prévoit qu'en cas de fermeture de la résidence Guinard, la

Ville de Saint-Etienne s'engage à reprendre ce bien et la valeur du capital de l'emprunt restant dû au

moment de la fermeture.

□ **Contenu :**

Il convient donc que la Ville de Saint-Etienne procède à la résiliation du bail emphytéotique en date du 27-

28 octobre 1986 .

La résiliation interviendra par avenant n° 1 au bail à compter du 31 décembre 2007.

Le montant de la reprise des capitaux restant dus sur les emprunts s'élève à 422 744,33 €.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint Etienne

□ **Point Financier :**

o Coût total investissement TTC : Frais de notaire 1 500 €_{dont TVA} :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : dont personnel mis en oeuvre :

o Financement **Ville Département Région Etat Europe Autres**

Investissement

Fonctionnement

dont personnel
supplémentaire
dont prestations
particulières

□ **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée Communale de bien vouloir :

- approuver l'avenant de résiliation au bail emphytéotique à intervenir avec Métropole Habitat,

- autoriser M. le Maire, ou tout représentant Adjoint ayant reçu délégation, à signer ce document dont un

exemplaire restera annexé au présent dossier,

- autoriser M. le Maire, ou tout représentant Adjoint ayant reçu délégation, à signer l'acte notarié à

intervenir à cet effet en l'Etude de Maître CELLARD Notaire à Saint-Etienne.

Décision : Proposition adoptée **Imputation budgétaire**

Résultat du vote : 57 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

**Pour Extrait,
Pour le Maire,
l'Adjoint délégué
Claude MARDER**